

Von: newsletter.jurinfo@ipi.ch
Gesendet: Dienstag, 7. September 2004 08:31
Betreff: Newsletter No 7/2004 "Informations juridiques"

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 7/2004 de la Newsletter "Informations juridiques". Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

1. Discussion sur la coopération au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) dans le cadre de l'Organisation européenne des brevets
2. Documents de priorité électroniques de l'office américain des brevets et des marques délivrés pour des brevets
3. sic! online
4. Séminaires de formation à l'IPI
5. OMC/ Indications géographiques

1. Discussion sur la coopération au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) dans le cadre de l'Organisation européenne des brevets

Dans le contexte des développements récents, comme l'introduction par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle de l'ISO ou l'attribution du statut d'ISA à l'Office finlandais, le Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets vient de décider, lors de sa session de juin 2004, d'engager un débat stratégique sur la coopération au titre du PCT au sein de l'Organisation.

Par souci de transparence, le président du Conseil d'administration de l'Organisation a ouvert la discussion au public. Pour en savoir davantage : http://ac.european-patent-office.org/pct_consultation_process/index.fr.php.

2. Documents de priorité électroniques de l'office américain des brevets et des marques délivrés pour des brevets

Depuis le 30 juillet 2004, le United States Patent and Trademark Office (USPTO) – l'office américain des brevets et des marques – ne délivre, pour les brevets, plus que des documents de priorité électroniques. Pour les autres titres de protection, l'UPSTO continue de délivrer des documents de priorité sur papier. Pour l'heure, l'Institut n'accepte pas de documents de priorité électroniques.

<http://www.ige.ch/F/jurinfo/documents/j10016f.pdf>

3. sic! online

A l'adresse <http://www.sic-online.ch/>, vous trouverez un aperçu de tous les articles et de toutes les décisions judiciaires parus depuis 1997 dans la sic! – Revue du droit de la propriété intellectuelle, de l'information et de la concurrence. Toutes les décisions, mais aussi toutes les nouvelles publications parues depuis janvier 2000 figurent dans des répertoires distincts («Entscheidregister» [registre des décisions] et «Bibliographie»). Les recherches peuvent être effectuées par mot clé ou par auteur. Par ailleurs, la sic! online vous permet désormais de consulter la version complète des décisions dont la version papier de la revue ne reproduit que le chapeau.

Si vous avez souscrit un abonnement à la banque de données juridiques Swisslex-Westlaw, vous pouvez accéder directement depuis le site de la sic! online à l'intégralité des textes de la sic!.

4. Séminaires de formation à l'IPI

En tant que centre de compétences de la Confédération pour toutes les questions concernant les brevets, les marques, les designs et le droit d'auteur, l'IPI organise une série de cours qui traitent des différents aspects de la propriété intellectuelle, en particulier des titres de protection et des sources d'information. Les différents droits de protection auxquels vous pouvez prétendre, les informations qu'ils recèlent et les moyens de les trouver et d'y accéder vous sont présentés à l'aide de cas concrets.

Les prochains séminaires, organisés en bloc hebdomadaire, auront lieu en novembre 2004. Il y aura en particulier une journée consacrée à la défense des droits de propriété intellectuelle. Cliquez sur <http://www.ige.ch/F/schulung/s1.shtm> pour de plus amples informations.

5. OMC/ Indications géographiques

Poursuite des consultations sur l'extension de la protection des indications géographiques prévue à l'article 23 de l'Accord sur les ADPIC à des produits autres que les vins et les spiritueux et réaffirmation de l'engagement des Membres de l'OMC à progresser dans les négociations sur l'établissement d'un registre multilatéral des indications géographiques pour les vins et les spiritueux, tels sont les principaux résultats de la décision du Conseil général de l'OMC adoptée le 1er août 2004 en matière d'indications géographiques.

Pour plus d'informations: <http://www.ipi.ch/F/jurinfo/j104.shtm#1>

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Félix Addor
Membre de la Direction
Conseiller juridique de l'Institut

Wenn Sie diesen Newsletter zukünftig nicht mehr erhalten möchten, [klicken Sie bitte hier](#).
Pour vous désabonner, [cliquez ici](#).
Per disdire l'abbonamento, [cliccate qui](#).
To Unsubscribe, [please click here](#).